

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA15 17258 ET RCA15 17261**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 7 décembre 2015, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 18 février 2016 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA15 17258 : Règlement autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement.

RÈGLEMENT RCA15 17261 : Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 2 mars 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate